



Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 7 juillet 2021 -

Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis Salle Léon Changenet le lundi 7 juillet 2021 à 18 h h30, sous la présidence de Carole SAGUET SIMON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Monsieur Gaëtan LOUIS RICHER (pouvoir donné à Madame Mélanie CAUVIN), Olivier KARAS (pouvoir donné à Madame Françoise BERTRAND BOCKSTAL), Émilie HAUMONT (pouvoir donné à Madame Carole SAGUET SIMON) et Hervé ARNOULD (pouvoir donné à Monsieur Jacques LANDRAIN).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Régine THIÉBAULT est désignée pour remplir cette fonction.

L'ordre est le suivant :

- **Taux de promotion pour les avancements de grades**
- **Convention JURISMAIRIES**
- **Questions diverses**

Taux de promotion pour les avancements de grades

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 1^{er} Juillet 2021.

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux de promotion suivants pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	100
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	100

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité des membres présents la proposition ci-dessus,

Convention JURISMAIRIES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'Epiconseil change de statut et devient une structure EURL et change de dénomination pour devenir **JURISMAIRIES**.

Elle demande à l'assemblée l'autorisation de signer une nouvelle convention de prestation de service.

Où l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour que Madame le Maire s'accorde les services de JURISMAIRIES ;
- Autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec le représentant de JURISMAIRIES.

QUESTIONS DIVERSES

CLECT 2021

Madame Françoise BERTRAND BOCKSTAL rappelle à l'assemblée le fonctionnement de la Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées et les attributions de compensation qui ont été calculées.

Elle précise que suite au transfert de la compétence eau pluviale à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne, une baisse de compensation de 5 700 € est donc à prévoir.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer d'ici la fin de l'année sur le sujet.

Âges et Vie

Madame le Maire rappelle la sollicitation d'Âges et Vie et le projet de résidences pour personnes âgées qui pourrait s'implanter sur le commune, rue de Châlons sur une partie de la friche industrielle qui sera démolie en fin d'année.

Friche industrielle rue de Châlons – Marché de démolition

La procédure d'appel d'offres a été lancée et la date limite de réception des offres fixée au 9 juillet. L'ouverture des plis se tiendra le 12 juillet et l'analyse des offres le 15 juillet.

Cantine scolaire

La cantine scolaire se tient actuellement dans la Salle des Fêtes Maurice SIMON, impliquant une grande mobilisation du personnel communal lorsque la salle est louée le weekend, par exemple.

Une réflexion est menée quant à une nouvelle organisation de la cantine où les salles annexes à la grande salle pourraient accueillir les enfants, moyennant quelques travaux.

Des précisions seront approtées après avoir rencontré un architecte et étudié la faisabilité du projet.

Fin du Chacal Chess Club à Recy

Madame Sylvie AUGUSTE annonce à l'assemblée que le club d'échecs Chacal Chess Club cesse son activité à Recy à cause du manque de participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

À Recy, le 7 juillet 2021.

Le Maire,

Carole SAGUET SIMON